

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/02/2021	18/02/2021	2021_10761
1. Intitulé du projet		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU PONT DE DOUTE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	HARAMBAT CHARLES	
RCS / SIRET	4 9 0 1 5 9 6 0 5 0 0 0 1 6	Forme juridique GFA
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
47C 1ER BOISEMENT	SURFACE SUPERIEURE A 0HA50	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
PLANTANTION DE PINS MARITIME SUR ANCIENNES TERRES AGRICOLES PROJET REALISE EN COMPENSATION FORESTIERE SUR DEFRIchement EN VUE D'UNE MISE EN CULTURE DANS LE CADRE D'INSTALLATION D'UN JEUNE AGRICULTEUR. L'OBJECTIF ETANT EN OUTRE DE PRODUIRE LOCALEMENT DU BOIS DE QUALITE EN PLANTANT UNE ESSENCE BIEN IMPLANTEE SUR LE TERRITOIRE ET SA FILIERE. CES PARCELLES COMPLETERONT LA PROPRIETE DEJA EXISTANTE ET SERONT INTEGREES DANS UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE.		

4.2 Objectifs du projet

PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE ET D'INDUSTRIE, PRODUITS DEMANDES PAR INDUSTRIES LOCALES
VALORISATION DE TERRES EN FRICHES PAR PLANTATION ENTRETENUES ET SUIVIES
FIXATION RAPIDE DE CARBONE PAR PRODUCTION DE BOIS
COMPENSATION FORESTIERE D'UN DEFRICHEMENT SITUE DANS LE DEPARTEMENT

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

REPRISE DE FOSSES EXISTANTS ET CREATION DE PONTS EN DESSERTE FORESTIERE
DEBROUSSAILLEMENT MECANIQUE AU ROULEAU LANDAIS
LABOUR EN BANDE ET DISCAGE DU LABOUR
MISE EN PLACE DE 1 560T/HA AVEC PARTIE PROTECTION CONTRE GIBIER
DEUX ENTRETIENS SONT INCLUS DANS LE PROJET PORTE PAR LE DEFRICHEUR
RESPECT DES DISTANCES ET DES BORDURES PARCELLES

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

DEUX ENTRETIENS SONT INTEGRES DANS LE PROJET DE COMPENSATION
3 OU 4 ECLAIRCIES, AVEC MARQUAGE DES TIGES, SERONT MENEES DANS LA REVOLUTION DU PEUPEMENT

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

RUBRIQUE 47C : PREMIER BOISEMENT SUPERIEUR A OHA50

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TOTALE PLANTEE	5HA 41 A 18 CA

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

COMMUNE DE SAINT PAUL LES DAX
ROUTE DE CASTETS
PARCA/
- AV 7p
- AV 8
- AV 9
- AV 10
- AV 344
- AV 346

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 7 7 ' 4 4 " 14 Lat. - 1 ° 0 6 ' 7 7 " 73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SUPPRESSION DES INTRANTS AGRICOLES, ON PEUT DONC SUPPOSER UN IMPACT POSITIF SUR FAUNE ET FLORE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SUPPRESSION DES INTRANTS AGRICOLES, ON PEUT DONC SUPPOSER UN IMPACT POSITIF SUR FAUNE ET FLORE.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LA PLANTATION DE PINS VIEN EN REMPLACEMENT D'UN ESPACE AGRICOLE NON-CULTIVE ET EN COMPENSATION D'UN DEFRICHEMENT AGRICOLE.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AU CONTRAIRE, LA PLANTATION PERMETTRA UN STOCKAGE RAPIDE DE CARBONE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LA SYLVICULTURE DU PIN MARITIME EST TRES BIEN IMPLANTEE SUR LA ZONE. PAR AILLEURS, LES PARCELLES ETANT EN BORD DE ROUTE IMMEDIAT, LA PLANTATION EVITERA LA MISE EN PLACE D'UNE FRICHE AGRICOLE DANS LE PAYSAGE.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LA PLANTATION PERMETTRA DE VALORISER LOCALEMENT LE BOIS ET SERA SOURCE DE CREATION DE VALEUR AJOUTEE NON-DELOCALISABLE.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

COMPENSATION FORESTIERE INCLUSE DE L'ARRETE PREFECTORAL DES LANDES N°C2019-004 DELIVRE A M.MAUCRIAU CYRIL DANS LE CADRE D'UN DEFRIQUEMENT EN VUE D'UNE MISE EN CULTURE SUR LA COMMUNE DE SOUSTONS.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

CE PROJET DE PLANTATION VIENT EN COMPENSATION DE DEFRICHEMENT AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE SOUSTONS, PORTE PAR UN JEUNE AGRICULTEUR.

IL PERMETTRA D'AVOIR UN IMPACT POSITIF EN TERME DE FIXATION DE CARBONE PAR UN BOISEMENT SUIVI ET ENTRETENU ET S'INCRIVANT AU SEIN D'UNE PROPRIETE DEJA EXISTANTE ET INSCRITE DANS UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE.

ENFIN, IL POURRA PERMETTRE DE VALORISER DES SURFACES PLUS CULTIVEES EN EMPECHANT LA MISE EN PLACE D'UNE FRICHE AGRICOLE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
AUTORISATION DE DEFRICHEMENT CORRESPONDANT A CE PROJET DE BOISEMENT VALIDATION ELIGIBILITE TERRAIN DDTM 40

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Castels le 18/06/2021

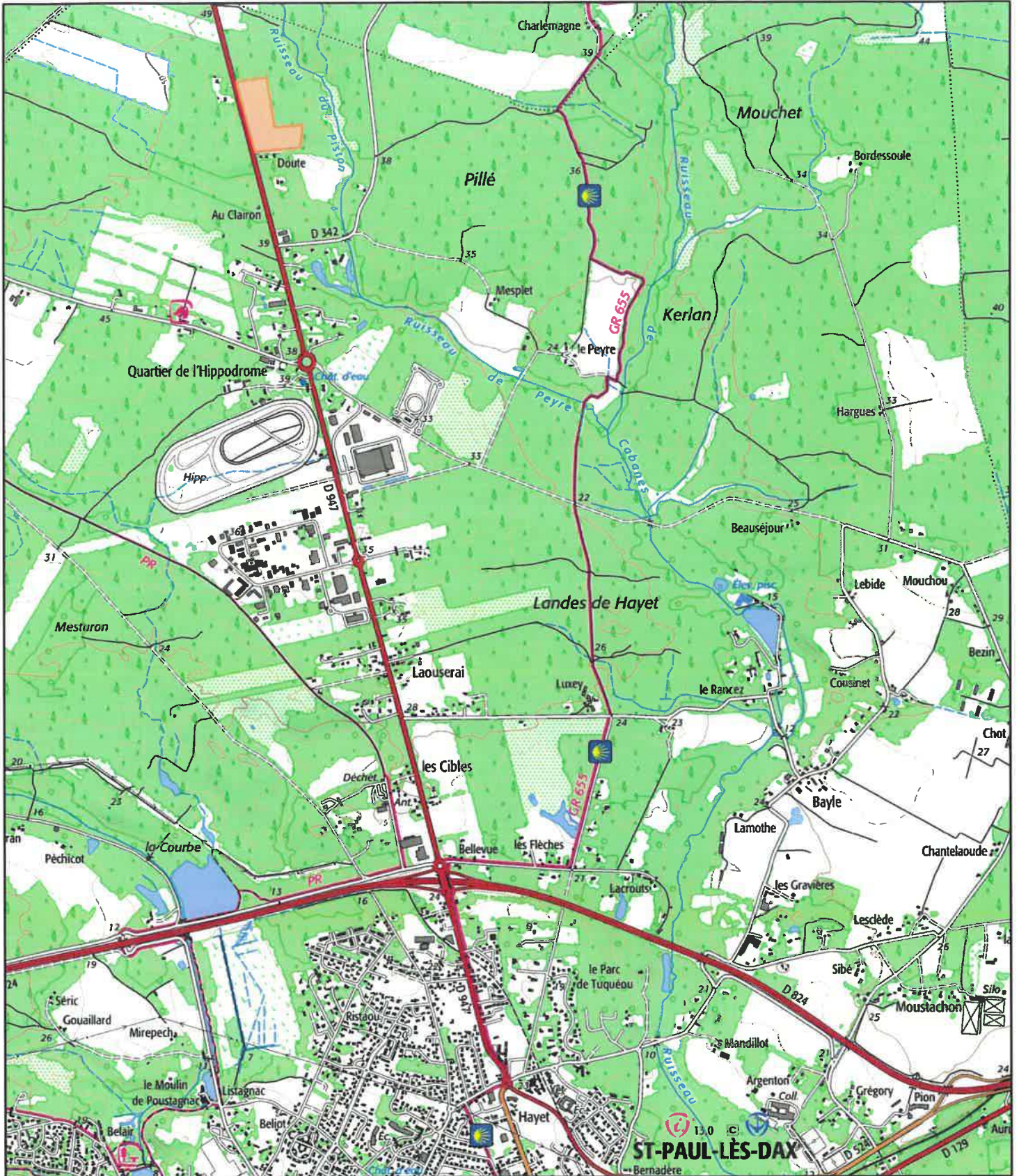
le,

8

Signature



GFA PONT DE DOUTE ST PAUL LES DAX

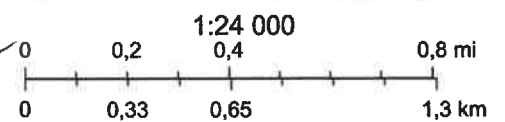


février 16, 2021

France_SCANIGN

- Rouge :Band_1
- Vert : Band_2
- Bleu : Band_3
- Override 1

Plan complet



Environmental Systems Research Institute, Inc. (ESRI), U.S. Geological Survey (USGS) EROS Data Center, U.S. Geological Survey - U.S. Board on Geographic Names (BGN), National Geospatial Intelligence Agency (NGA), NAVTEQ (Navstreets), MDA Information Systems (USGS, NASA), Oregon Metro

Département :
LANDES

Commune :
ST-PAUL-LES-DAX

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 16/02/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

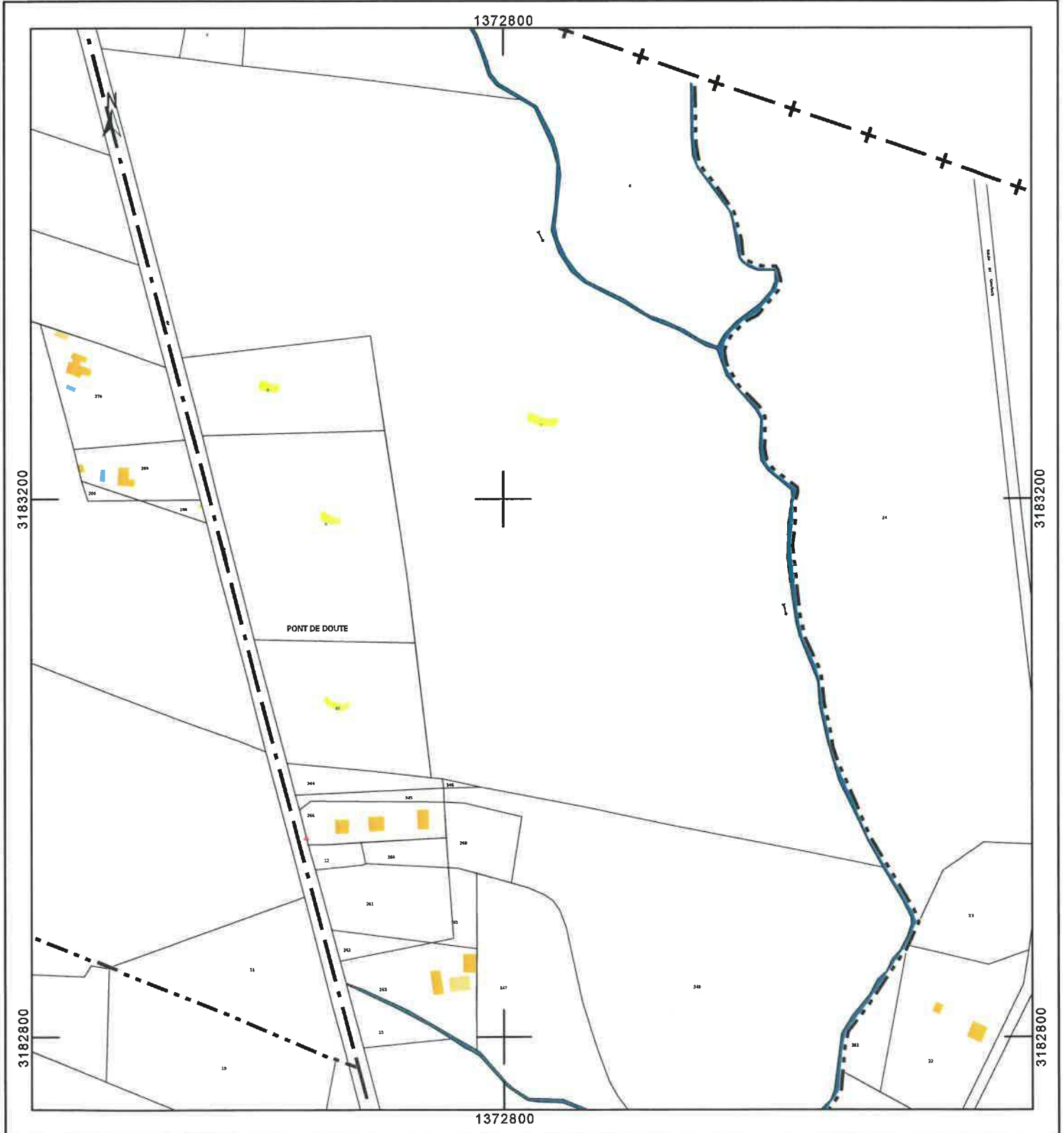
FFA PONT DE DOUË -

Harantat

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DAX
POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE
PAUL DOUMER 40107
40107 DAX
tél. 05.58.56.37.48 -fax 05.58.56.37.11
ptgc.400.dax@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

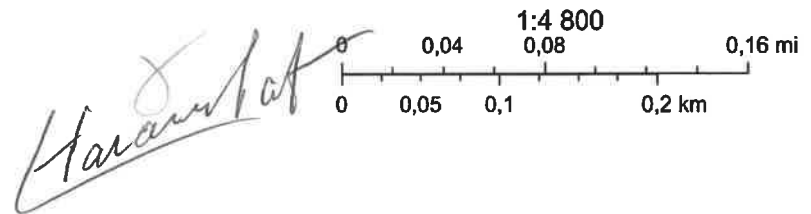


GFA PONT DE DOUTE ST PAUL LES DAX



février 16, 2021

 Override 1



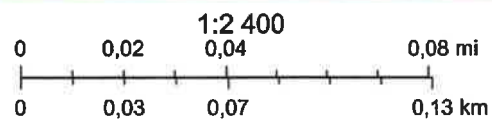
Environmental Systems Research Institute, Inc. (ESRI), U.S. Geological Survey (USGS) EROS Data Center, U.S. Geological Survey - U.S. Board on Geographic Names (BGN), National Geospatial Intelligence Agency (NGA), NAVTEQ (Navstreets), MDA Information Systems (USGS, NASA), Oregon Metro; Esri France - IGN

GFA PONT DE DOUTE ST PAUL LES DAX



février 16, 2021

Estimé au lot



Environmental Systems Research Institute, Inc. (ESRI), U.S. Geological Survey (USGS) EROS Data Center, U.S. Geological Survey - U.S. Board on Geographic Names (BGN), National Geospatial Intelligence Agency (NGA), NAVTEQ (Navstreets), MDA Information Systems (USGS, NASA), Oregon Metro; Esri France - IGN; Esri France, DGFiP, Ministère de l'Économie et des

Alliance Forêts Bois

12/02/2021



Haroubat

Photo 1 : vue bord RD 947 côté Est



J

Photo 2 : vue Nord bord RD 947

J

12/02/2021



Photo 3

Photo 3 : bord RD 947 vue Sud



Photo 4 : vue Ouest fond parcelle

8

2021-135

Bureau foncier forestier/protection de la forêt

Affaire suivie par : Marie-Louise PALACIOS
Tél : 05 58 56 65 07
05 58 51 30 63
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le **08 FEV. 2021**

Ref :120-213-0049

Monsieur,

Par courrier reçu à la DDTM des Landes le 18 janvier 2021 vous avez adressé un dossier de demande d'éligibilité au boisement compensateur, vous trouverez ci-joint le tableau faisant état des parcelles.

Les parcelles sises sur la commune de SAINT-PAUL-LES-DAX pour une surface de 5ha39a48ca sont des parcelles de nature agricole de faible valeur agronomique, à ce titre, elles répondent aux critères d'éligibilité et sont donc susceptibles d'accueillir la réalisation d'un boisement compensateur.

Aussi, je permets de vous rappeler qu'elles sont soumises à une demande auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine d'examen cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale conformément à l'article R 122-3 du code de l'environnement, Cerfa n° 14734*03.

Enfin, je vous informe de l'obligation de fournir un document de gestion durable (code des bonnes pratiques de gestion sylvicole ou règlement type de gestion ou plan simple de gestion) dans un délai de 1 an à compter de la réception des travaux de boisement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par délégation,
Le chef de service



Bernard GUILLEMOTONIA

AFB
Monsieur Thierry BORDERE
313, Rue des Mousquetaires
40260 CASTETS

Copie : GFA PONT de DOUTHE

TABEAU ELIGIBILITE DE PARCELLES POUR BOISEMENT COMPENSATEUR

Commune	Sec.	N°	Surface cadastrale	Surface à reboiser	Avis	Etat des parcelles
Saint-Paul-Lès-Dax	AV	7p	16,4150	1,3300	Eligible	Parcelle agricole de faible valeur agronomique
Saint-Paul-Lès-Dax	AV	8	0,8745	0,8745	Eligible	Parcelle agricole de faible valeur agronomique
Saint-Paul-Lès-Dax	AV	9	1,9440	1,9440	Eligible	Parcelle agricole de faible valeur agronomique
Saint-Paul-Lès-Dax	AV	10	1,0624	1,0624	Eligible	Parcelle agricole de faible valeur agronomique
Saint-Paul-Lès-Dax	AV	344	0,1741	0,1741	Eligible	Parcelle agricole de faible valeur agronomique
Saint-Paul-Lès-Dax	AV	346	0,0098	0,0098	Eligible	Parcelle agricole de faible valeur agronomique

Surface totale retenue pour le boisement compensateur

5ha39a48ca

Le chef de service,



Bernard GUILLEMOTONIA



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier/Protection de la Forêt

2019-482

Affaire suivie par : Laurent DUROU

Tél : 05 58 51 31 91

Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 12 AVR. 2019

Le directeur départemental

à

Monsieur Cyril MAUCRIAU
4 route de Cachau
40140 SOUSTONS

Lettre avec AR n° 2C 109 810 4178 7

Objet : Notification d'autorisation de défricher n° C2019-004

Réf : LD/MM

P.J. : 1 arrêté d'autorisation de défrichement + 1 annexe + 1 certificat d'affichage +
1 déclaration de choix

Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de la décision n° 2019-296 vous autorisant à défricher 10ha 71a 50ca de bois situés sur la commune de SOUSTONS pour un projet de mise en culture conformément au plan cadastral annexé.

Cette autorisation est subordonnée :

1°) à l'exécution de travaux de boisement sur des terrains non affectés à la production forestière pour une surface équivalente à une fois la surface à défricher soit (10ha 71a 50ca x1) = 10ha 71a 50ca.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous acquitter de vos obligations de compensation en versant une indemnité de 39 645,50 € au fonds stratégique de la forêt et du bois, ou opter pour une compensation mixte (réalisation de boisements compensateurs et versement d'une indemnité) comme indiqué à l'article 4 de l'arrêté ci-joint.

Si aucune formalité n'a été accomplie d'ici 1 an à compter de la notification de cet arrêté, l'indemnité de 39 645,50 € sera mise en recouvrement.

J'appelle votre attention sur le respect des délais mentionnés à l'article 5.

Par ailleurs, vous devez nous retourner la déclaration de choix annexée à l'arrêté complétée et signée dans un délai de 3 mois suivant la notification de la présente décision.

Les travaux de défrichement devront être réalisés entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars en dehors des périodes de reproduction de la faune.

La durée de validité de cette autorisation est de 5 ans à compter de sa notification.

DDTM des Landes – 351 Bd Saint Médard – BP 369 – 40012 Mont de Marsan Cedex - Tel : 05 58 51 30 00 - Fax : 05 58 51 30 10
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr/>

Accueil du public : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30. Le vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Cette autorisation doit faire l'objet d'une double publication débutant quinze jours au moins avant le début des travaux de défrichement :

- sur le terrain, par vos soins : cet affichage, qui devra être visible de l'extérieur, devra être maintenu jusqu'à la fin des travaux ;
- à la mairie : à cet effet, il vous appartiendra d'avertir le maire, en temps voulu, de la date de commencement des travaux afin qu'il puisse maintenir cet affichage pendant deux mois à compter du début des travaux et de déposer à la mairie de situation du terrain le plan cadastral des parcelles à défricher qui peut être ainsi consulté pendant la durée des opérations de défrichement.

Vous voudrez bien me renvoyer le certificat d'affichage dûment signé par les services de la mairie à l'issue de ces 2 mois. Il est rappelé que c'est la date du plus tardif des 2 affichages précédemment décrits (sur le terrain et en mairie) qui constitue le point de départ du délai légal de deux mois permettant à un tiers de contester l'autorisation devant les tribunaux.

La preuve de la date d'affichage relève de votre responsabilité. A défaut, la contestation pourra intervenir au-delà des 2 mois.

L'autorisation donnée pour ce projet relève du code forestier et ne l'exonère pas des démarches à effectuer au titre d'autres législations notamment les codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement, pour toute opération d'aménagement, d'installation et de construction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation,
Le chef de service,



Julie LACANAL

